



LES FEMMES ET LES MÈRES DE FAMILLE VICTIMES N°1 DU SYSTÈME MACRON

LES FEMMES SERAIENT LES GRANDES PERDANTES DE LA RETRAITE À POINTS :

>> Dans un système à points, plus le salaire est élevé et plus le nombre de points acquis est important. Ainsi, les temps partiels imposés à beaucoup de femmes ouvriront peu de droits

>> Dans le système actuel, les mères de famille valident 8 trimestres par enfant. Cela leur permet d'atteindre plus facilement le nombre de trimestres exigé pour une retraite à taux plein à l'âge légal (gain de 2 ans pour un enfant, de 4 ans pour 2 enfants, etc.). Ainsi, 70% des femmes partent aujourd'hui au taux plein à 62 ans, malgré des périodes de chômage et de maladie.

Dans le système Macron, ces majorations de trimestres sont supprimées et il faudra attendre 64 ans au mieux pour ne pas subir de décote.

>> Dans le système actuel, les mères et les pères ayant eu au moins trois enfants bénéficient chacun d'une majoration de 10% à ce titre.

Dans le système Macron, cette majoration de pension passe à 5% au premier enfant, au bénéfice soit de la mère, soit du père. Il sera alors plus intéressant que celui dont le salaire est le plus élevé en ait le bénéfice... majoritairement le père.

>> 89% des bénéficiaires de pensions de réversion sont aujourd'hui des femmes, dont un quart ne dispose que de cette source de revenu. Macron veut servir les pensions de réversion au plus tôt à 62 ans, soit 7 ans plus tard... voire 64 ans pour éviter la décote.

Et les conjoints survivants divorcés n'auront plus droit à la pension de réversion. Aujourd'hui, 45% des mariages se soldent par un divorce.



Union Départementale **FO** de l'Essonne

12, place des terrasses de l'agora 91000 Evry

01 60 78 15 57 – udfo91@gmail.com – www.udfo91.fr